## Service de presse

Case postale, CH-8022 Zurich Téléphone +41 1 631 31 11 Téléfax +41 1 631 39 10 www.snb.ch snb@snb.ch

Zurich, le 8 septembre 1999

## Communiqué de presse

## La Banque nationale introduit les liquidités intrajournalières

## Mesure pour faciliter le déroulement du trafic des paiements

A partir du mois d'octobre 1999, la Banque nationale suisse mettra pour la première fois des liquidités intrajournalières à la disposition des banques. Ces liquidités que la Banque nationale fournira aux banques sans intérêt et que celles-ci rembourseront le même jour contribueront à faciliter le déroulement du trafic des paiements. En outre, elles permettront le raccordement du trafic suisse des paiements à de nouveaux systèmes internationaux de clearing, qui réduiront sensiblement les risques de règlement.

La Banque nationale fournira des liquidités intrajournalières, par des pensions de titres, à tous les signataires, en Suisse et à l'étranger, des contrats pour pensions de titres. Les banques pourront annoncer leurs besoins au moins une fois par jour. Ces opérations se dérouleront à l'aide de l'infrastructure déjà existante pour les pensions de titres.

Etant donné que ces fonds devront retourner à la Banque nationale au cours du même jour ouvrable, la mise à disposition de liquidités intrajournalières n'influera pas sur la politique monétaire. Les expériences faites à l'étranger le confirment. Si une banque ne rembourse pas à temps des liquidités intrajournalières, elle devra payer, pour cette avance, un intérêt calculé jusqu'au prochain jour ouvrable bancaire à un taux sensiblement supérieur à celui des avances sur nantissement.

Banque nationale suisse